



Plateforme de Donges

Dialogue Riverain Réunion n°41 – 18 novembre 2024

Les participants

Collectivités / Éducation / Social

- | | |
|----------------|------------------|
| ▪ M. Riaud | Mairie de Donges |
| ▪ Mme Decaens | Mairie de Donges |
| ▪ M. Delalande | Mairie de Donges |
| ▪ M. Roulet | Mairie de Donges |

Riverains

- | | |
|---------------|-------------------------------------|
| ▪ M. Nicolas | Riverain |
| ▪ M. Landreau | Riverain |
| ▪ M. Klein | Riverain |
| ▪ M. Le Cler | AEDZRP |
| ▪ M. Bodinier | AEDZRP |
| ▪ M. Le Gal | ARSGT |
| ▪ M. Veiga | Association des acteurs économiques |

Plateforme

- | | |
|------------------------|-----------------------------------|
| ▪ M. Demargne | Directeur |
| ▪ M. Bonerandi | Directeur HSEQI |
| ▪ Mme Chauvin-Gourmaud | Secrétaire Générale |
| ▪ M. Legendre | Responsable Service Communication |
| ▪ Mme Queverdo-Richard | Service Communication |

Absents excusés : M. Daniel (Mairie de Donges), M. Simon (Mairie de Donges), Mme Henry (Mairie de Donges), M. Roulet (Mairie de Donges), M. Chéneau (Mairie de Donges), Mme Bosse-Perus (Mairie de Donges), Mme Burgeot (Riveraine), Mme Barreteau (Ecole Aimé Césaire), Mme Audureau (Ecole Saint Joseph), Mme Gautier (Résidence « Les Clos

Fleuris », M. Vaesken (Collège Arthur Rimbaud), Mme Merlet (OSCD), Mme Auffret (Riveraine), Mme Evain (Riveraine), Mme Lecoq (Riveraine), M. Roynel (Riverain)

Ordre du jour de la réunion

1. Traitement des mises en demeure
2. Retour sur les récents épisodes d'émergences aux torches
3. Unité de Récupération des Vapeurs sur l'Appontement 5 : point d'étape
4. Projet HDT-VGO : point d'étape
5. La démarche Sustainab'ALL chez TotalEnergies et sa déclinaison à Donges
6. Questions diverses

Introduction de la réunion

- Présentation de M. Bonerandi, nouveau Directeur HSEQI, en remplacement de M. Campmas, qui a notamment travaillé précédemment sur les raffineries de Flandres et de Normandie
- Tour de table de présentation des membres du Dialogue Riverain
- L'AEDZRP a souhaité faire une déclaration liminaire retraçant la genèse et les objectifs du Dialogue Riverain. Faisant le constat, de leur point de vue, d'un manque de transparence de la raffinerie concernant certains incidents et citant plusieurs exemples, l'AEDZRP a informé les membres du Dialogue Riverain de son choix de quitter cette instance sur le champ.
- En réponse, la raffinerie a indiqué regretter ce choix car le Dialogue Riverain est une instance qui permet :
 - o A la raffinerie d'informer et de partager à tous son actualité et ses projets et de revenir sur les problèmes qu'elle rencontre (pour preuve l'ordre du jour de cette séance qui revient par exemple sur l'avancement du traitement des mises en demeure et sur les derniers épisodes de torche)
 - o Aux membres, quels que soient leurs points de vue, de poser des questions, d'obtenir des réponses et de discuter des informations transmises par la raffinerie

1. Traitement des mises en demeure

Traitement des mises en demeure



• Etanchéité des cuvettes de rétention des bacs de stockage d'hydrocarbures

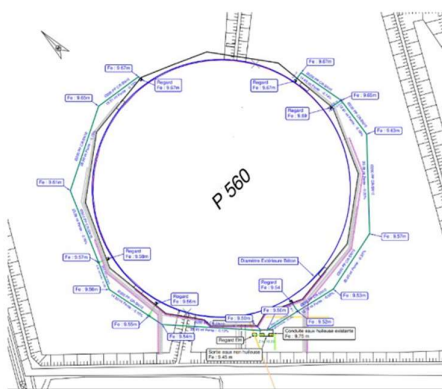
- Difficulté technique rencontrée par le site: présence de tuyauteries enterrées dans nos cuvettes notamment aux Bossènes et aux Magouëts qui n'est pas compatible avec la pose d'un liner d'étanchéité (solution utilisée jusqu'en 2021 pour l'étanchéité des cuvettes)
- Conséquence: retard sur la mise en œuvre de l'arrêté ministériel qui prévoyait l'étanchéification de 40% au 16 novembre 2021, entraînant une mise en demeure
- 2 solutions techniques innovantes ont été mises en œuvre en 2023 et 2024:
 - Les couronnes d'étanchéité (acceptée depuis 2021)
 - Solution d'argile traitée à la chaux
- La mise en demeure associée à la réalisation de la deuxième tranche des travaux (permettant de couvrir 40% de la surface totale de rétention) a été levée en juin 2024

Traitement des mises en demeure



• Etanchéité des cuvettes de rétention des bacs de stockage d'hydrocarbures:

Couronne d'étanchéité



Traitement des mises en demeure



- **Étanchéité des cuvettes de rétention des bacs de stockage d'hydrocarbures:**

Argile traitée à la chaux



7 | 18 novembre 2024 - Dialogue Riverain

Traitement des mises en demeure



- Le plan d'action se poursuit pour être au rendez-vous de la prochaine échéance de l'Arrêté Ministériel en novembre 2025 (10 bacs concernés pour couvrir 60% de la surface totale de rétention).



6 couronnes de bac : Janvier à octobre 2025



2 cuvettes en argile : février à juillet 2025



5 M€ seront investis en 2025 pour l'étanchéification des cuvettes de rétention

8 | Date - Pied de page de votre présentation

Échanges

Un participant questionne : « Suite à la fuite du P551 avec des produits « légers », face au risque d'évaporation, on met quelque chose dessus pour recouvrir et éviter l'évaporation. Quand on a une fuite aussi importante sur de l'essence, on recouvre, c'est bien, mais malheureusement il y a du vent, si bien que la mousse des émulseurs qui contient des PFAS va dans l'atmosphère et ça, c'est à vie, ça ne disparaît pas. Est-ce qu'actuellement, il y a des études en cours pour pallier

ce genre de problème ? Car les émulseurs qui ont servi à couvrir, pour éviter l'évaporation du benzène en particulier, amènent d'autres problèmes.

Réponse de la raffinerie : « Effectivement, les émulseurs que nous utilisons jusqu'à maintenant contenaient des PFAS, c'était intrinsèquement lié au processus de fabrication de ces émulseurs qualifiés pour leur propriété de lutte contre les incendies. Mais à l'époque de leur certification, effectivement, les fournisseurs de ces produits n'avaient pas connaissance de tous les risques associés aux PFAS. La science avançant sur ce sujet, il y a effectivement aujourd'hui un plan à la raffinerie pour remplacer tous nos émulseurs par de nouveaux émulseurs qui ne contiennent pas de PFAS. C'est en cours. L'objectif fixé par la réglementation, c'est d'avoir remplacé ces émulseurs en juillet 2025. Nous serons certainement prêts plus tôt que ça, puisqu'aujourd'hui, nous avons remplacé l'émulseur sur 50% de notre flotte d'engins incendie. La technique d'intervention, elle, ne changera pas, nous continuerons avec des émulseurs, mais des émulseurs qui ne contiendront plus de PFAS. »

Un participant questionne : « Ce qu'on reprochait, c'est simplement les PFAS. »

Réponse de la raffinerie : « Sur le site de Donges, nous serons sans doute un petit peu en avance par rapport à ce que prévoit la réglementation. Il faut savoir que de nouveaux émulseurs ont été qualifiés en mars 2024. C'est donc tout récent. Ensuite, il y a forcément une forte demande aujourd'hui de l'ensemble des industriels qui utilisent ces produits pour remplacer leur stock. Donc, nous avons un remplacement qui est échelonné, avec un planning qui est suivi sur le site et aussi à l'échelle de la compagnie TotalEnergies, pour remplacer ces émulseurs sur l'ensemble de nos Plateformes. Par ailleurs, ce sujet fait l'objet d'un suivi particulier sur les conséquences de l'événement P551 au niveau du traitement des sols et des eaux. Nous avons tout un plan de traitement qui est suivi de près par la DREAL, sur lequel nous avons été inspecté dernièrement, sans que cela n'appelle de commentaires particuliers. »

Un participant questionne : « Quand il y a une fuite sur un bac, comment se passe la détection ? Ce sont des capteurs ? En combien de temps, êtes-vous informés qu'il y a une fuite ? Comment se passe le processus ? »

Réponse de la raffinerie : « Pour les contenants, sur tous nos stockages, nous avons des systèmes de détection d'hydrocarbures qui nous permettent d'identifier s'il y a une anomalie avec présence d'hydrocarbures dans la cuvette de rétention. Ensuite, nous effectuons une levée de doute par les opérateurs qui peuvent également détecter une fuite par eux-mêmes, comme ce fut le cas du P551. Nous suivons également les anomalies dans notre bilan matière qui peuvent nous permettre d'identifier une perte de confinement. »

Un participant questionne : « Et là sur le P551, vous avez mis combien de temps avant de vous en apercevoir ? »

Réponse de la raffinerie : « Le P551 est un peu particulier, parce qu'on avait un détecteur qui était dans la cuvette, pas bien loin du bac. Il avait détecté, la veille de l'évènement, une anomalie, mais de manière erronée. Il était donc en cours de remplacement : puisque ces capteurs sont jugés importants pour la sécurité, nous les remplaçons rapidement. C'est donc un second détecteur, situé plus loin, qui a détecté la fuite, plusieurs heures après qu'elle a débuté. Notre schéma de réponse est toujours le même : dès qu'il y a une détection, les équipes de sécurité vont faire une levée de doute. Et si jamais, quelque chose est confirmé, nous enclenchons les échelons nécessaires à la réponse. Par ailleurs, nous faisons des tests périodiques de nos détecteurs pour s'assurer de leur bon fonctionnement. Et lorsqu'ils sont effectivement défectueux, nous procédons à leur remplacement dans les meilleurs délais.

Un participant questionne : « Sur l'eau, la détection d'hydrocarbures se fait toujours par des membranes ? »

Réponse de la raffinerie : « Oui, ce sont des membranes qui flottent sur l'eau, qui se dissolvent au contact des hydrocarbures qui déclenchent une alarme.

Traitement des mises en demeure



• Détection de fuite sur l'ensemble des grandes liaisons

- Décision de s'appuyer sur la meilleure technologie disponible (système ATMOS)
- Les capteurs sont opérationnels sur les Grandes Liaisons depuis le 29 mars 2024
- L'Arrêté Interpréfectoral de mise en demeure a été levé le 15 mai 2024

• Conformité des tuyauteries à la réglementation relative au Plan de Modernisation des Installations Industrielles (PM2i)

- Moyens importants mis en œuvre depuis 2018 :
 - Equipe spécifique mise en place au service Inspection
 - Equipe de maintenance dédiée avec budget moyen de 5 M€/an
- Les échéances liées aux réservoirs et aux travaux de ponts de tuyauterie ont été respectées
- L'inspection des tuyauteries se poursuit et sera terminée au 31 décembre 2024 conformément à l'objectif fixé par l'Arrêté Préfectoral de mise en demeure

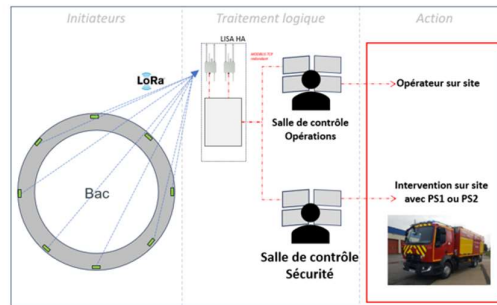
9 | 18 novembre 2024 - Dialogue Riverain

Traitement des mises en demeure



• Détection feu dans l'espace annulaire des réservoirs à double paroi

- Système de détection feu opérationnel depuis le mois d'août, conformément au délai prescrit par l'Arrêté Préfectoral de mise en demeure du 20/02/2024.
- Cela a fait l'objet d'une inspection de la DREAL le 4 octobre.
- Les actions se poursuivent concernant les prescriptions complémentaires de l'arrêté ministériel à échéance en 2025.



10 | 18 novembre 2024 - Dialogue Riverain

Échanges

Un participant questionne : « Il y a combien de réservoirs comme ça ? Car ce sont des technologies assez récentes ? »

Réponse de la raffinerie : « Il y en a 6. En fait, ce sont des réservoirs qui sont essentiellement situés le long de la Loire. C'est peu usuel d'avoir ce type de conception en raffinerie et ils avaient

été conçus ainsi pour nous prémunir en cas de fuite d'un déversement de produit de ces bacs dans la Loire. Nous avons pu lire que nous n'avions strictement aucune sécurité sur ces bacs. C'est faux. Sur ces bacs, il y a déjà des détections qui existent, à savoir des détections de fuites d'hydrocarbure liquide. Maintenant, il fallait les compléter par des détections feu. Et nous avons un point de désaccord avec l'Administration par rapport à l'interprétation de l'Arrêté ministériel puisque nous avons déjà ces technologies d'hydrocarbure liquide. Dans un espace annulaire qui assez restreint, avoir des systèmes de détection de fuite d'hydrocarbures nous paraissait suffisant pour détecter une fuite de liquide. D'autant plus qu'on est sur des liquides qui, sur ces bacs, n'ont pas une température d'inflammation basse et qui ne peuvent pas s'enflammer facilement. Lorsque l'Administration souhaite trancher un désaccord, elle a un outil qui s'appelle la mise en demeure. Certaines mises en demeure sont effectuées car l'Administration estime que nous n'allons pas assez vite sur les travaux, là c'est parce que nous avons un désaccord. Et nous y avons répondu en mettant en place une des technologies les plus récentes reposant sur des capteurs sans fil. Nous allons poursuivre cette mise en conformité par rapport à cet Arrêté ministériel jusqu'en 2025. »

2. Retour sur les récents épisodes d'émergences aux torches

Épisodes d'émergences aux torches



- A l'occasion des manœuvres d'arrêt, de redémarrage ou de maintenance d'unités, les torches du site peuvent être plus sollicitées qu'en marche normale
- Les torches sont des organes de sécurité dont le rôle est la prévention d'un excès de pression dans les installations pétrolières : à cet effet, elles assurent la combustion des hydrocarbures pouvant causer la montée en pression
- 27 septembre :
 - Arrêt d'un compresseur de gaz d'une unité impliquant l'envoi d'excédents de gaz vers les torches ayant généré un panache de fumées pendant quatorze minutes
 - Les équipes d'exploitation de la Plateforme se sont rapidement mobilisées pour atténuer ce panache de fumées, puis pour redémarrer le compresseur
- 17 et 23 octobre :
 - Manœuvres de redémarrage d'une unité de production qui ont engendré l'utilisation des torches et ont généré pendant quelques minutes un panache de fumées

12 | 18 novembre 2024 - Dialogue Riverain

Échanges

Un participant questionne : « Quel est le rôle de la vapeur ? »

Réponse de la raffinerie : « Elle a pour rôle, par un effet d'injection, d'amener de l'air sur la flamme pour favoriser la combustion, elle crée de la turbulence pour avoir un meilleur tirage. »

Un participant questionne : « Pourtant, mettre de la vapeur, c'est de l'eau ? »

Réponse de la raffinerie : « Ce qu'on cherche quand on met de la vapeur d'effacement sur une torche, c'est tout simplement l'effet mécanique de la vapeur. En accélérant la vapeur avec un système qu'on appelle un « venturi », on va appeler de l'air et on va mettre plus d'air sur la flamme et donc on va améliorer la qualité de la combustion. »

Un participant questionne : « Pourquoi ces épisodes de torche ? »

Réponse de la raffinerie : « Entre la soudaineté de l'événement qui déclenche une arrivée massive de gaz aux torches et le temps nécessaire au redémarrage du compresseur qui s'était arrêté ou au réglage de l'unité qu'on redémarre, il y a toujours une phase transitoire que nous essayons de minimiser le plus possible. Sur une de ces journées, il y avait en plus des vents qui rabattaient pas mal les fumées de la torche sur la zone de « Bonne nouvelle ».

Un participant questionne : « Malheureusement on est habitués, donc ça fait partie de la raffinerie. »

Réponse de la raffinerie : « En termes d'information sur nos impacts, nous essayons d'informer le mieux possible. Il y a le site Internet de la Plateforme. Quand on anticipe le problème, nous communiquons à l'avance. Quand on le subit, nous communiquons a posteriori et nous essayons de le faire le plus vite possible. Et les membres du Dialogue Riverain reçoivent systématiquement par e-mail les informations / actualités mises en ligne sur notre site Internet. Par ailleurs, dans ce genre de cas, nous informons le Maire de Donges pour doubler la communication que nous faisons sur notre site Internet.

Un participant questionne : « Ça apporte quelque chose, car même si c'est a posteriori, ça explique les choses. Ici il y a des Dongeois qui sont là depuis longtemps, ils savent ce qu'est une torche. Mais c'est vrai que pour des visiteurs ou des nouveaux Dongeois, voir ces torches, ça peut poser question. Je ne sais pas si c'est lié à ces torches, mais il y a parfois des épisodes de bruit très impressionnants ? »

Réponse de la raffinerie : « C'est possible. Nous avons travaillé depuis des années sur la technologie des torches, mais ce qui peut générer du bruit, c'est le fait de mettre de la vapeur d'effacement avec le système d'accélération dit « venturi ».

Un participant questionne : « Il y a aussi un bruit de fond qui peut être fatigant et lancinant ! »

Réponse de la raffinerie : « Ce qu'on a fait dernièrement sur les torches, c'est de mettre en place un système automatique de gestion de cette vapeur d'effacement. C'est basé sur un système de caméra qui observe l'aspect visuel de la flamme et qui réajuste en permanence le débit de vapeur. Pour nous, c'est aussi un moyen de réduire notre consommation d'énergie, même si ça reste relativement marginal. Les caméras, quand elles détectent que l'aspect visuel de la flamme est correct, jugent qu'il n'y a pas besoin d'amener plus d'air et cela réduit automatiquement la quantité de vapeur injectée. Si vous avez en tête d'autres dates avec des épisodes de bruit qui ne correspondent pas à des épisodes de torchage, vous pouvez nous les communiquer afin que nous en analysions la cause. »

Un participant questionne : « C'est compliqué, car on peut très bien être à côté de la raffinerie et ne pas entendre de bruit, alors que dans certains quartiers, parfois beaucoup plus éloignés, on peut avoir l'impression que la raffinerie est dans votre jardin ! »

Réponse de la raffinerie : « La propagation du bruit, c'est quelque chose de très complexe. »

Un participant questionne : « Il y a des zones dans Donges où les gens sont beaucoup plus impactés par le bruit. »

Réponse de la raffinerie : « Ils sont sous les vents dominants, c'est ça ? »

Un participant questionne : « Je ne sais pas, mais souvent les personnes qui téléphonent à la raffinerie ou à la mairie pour signaler du bruit sont dans des secteurs qui sont toujours les mêmes. »

Réponse de la raffinerie : « Nous avons des capteurs de bruit, sur la Plateforme, qui nous permettent de corréler le bruit produit par la raffinerie au bruit perçu. C'est un premier élément d'analyse à partir du moment où nous recevons un signalement de l'extérieur. Donc il ne faut pas hésiter à appeler la raffinerie pour signaler un bruit anormal. Quand nous recevons un appel, nous corrélons ce signalement extérieur à ce qu'on peut constater sur nos capteurs fixes présents sur la Plateforme. Ensuite, nous pouvons également aller faire des mesures sur place, chez le riverain, pour essayer de faire une recherche un peu plus précise sur l'origine du bruit. Par ailleurs, nous avons supprimé des sources de bruit que vous avez pu connaître par le passé comme par exemple la chaudière 8. »

Un participant questionne : « C'était très impressionnant, j'avais l'impression d'avoir un avion qui atterrissait dans mon jardin, alors que c'était la raffinerie. J'ai déjà appelé plusieurs fois. Il semblerait qu'on soit dans un couloir de bruit. »

Réponse de la raffinerie : « Ce qui est compliqué, c'est que nous-mêmes, nous n'entendons pas la même chose que vous. La propagation du son dans nos unités est très particulière. Dans les unités, il y a du bruit ambiant. En revanche, nous faisons extrêmement attention et de façon très régulière aux différents capteurs. Nous vous invitons à nous appeler systématiquement lorsqu'un bruit ou autre chose vous dérange. Dans nos processus, tous les appels sont systématiquement traités et vous êtes rappelés.

Un participant questionne : « J'aurais une demande, ça serait de nous donner le nombre d'appels qu'il y a eu, parce que dans mon entourage, quand on me dit que la raffinerie, ça fait du bruit, je leur dis « mais est-ce que vous avez appelé ? ». Et on me dit que ça ne sert à rien. Donc faites les statistiques et ça nous permettra de dire que, si, il faut appeler, car au moins c'est concret. »

Réponse de la raffinerie : « Au mois d'octobre, nous avons eu un appel pour des odeurs, sur lequel nous avons envoyé nos équipes pour faire des analyses pour conclure que l'origine n'était sûrement pas liée à la raffinerie au vu des vents. Comme on a eu pas mal de problèmes liés aux odeurs par le passé, nous sommes bien outillés pour qualifier ces odeurs et regarder si ça vient de chez nous. Le mois précédent, nous avons eu des signalements sur les événements de torchage. »

Un participant intervient : « Sur le bruit, il y a un autre phénomène, c'est qu'avec le dévoiement de la voie de chemin de fer, vous avez le soir des wagons de marchandises, c'était un bruit qu'on n'entendait jamais avant, mais alors quand le vent change légèrement, on a l'impression que c'est la raffinerie, mais non en fait, c'est la SNCF. C'est rare que j'entende du bruit à mon domicile, mais c'est vrai que quand il y a un bruit sourd comme ça la nuit, c'est lancinant. »

3. Unité de Récupération des Vapeurs sur l'Appontement 5 : point d'étape

Unité de récupération des vapeurs à l'Appontement 5



- La raffinerie de Donges construit une unité de récupération des vapeurs sur l'Appontement 5
- Cela permettra de réduire les émissions de COV de la raffinerie de 20% et les émissions de benzène de 10% en lien avec les chargements d'essence dans les navires



- Le principe est de traiter le ciel gazeux du navire chassé au moment du remplissage pour éviter de le mettre à l'atmosphère
- Il s'agit d'une meilleure technique disponible issue d'une directive européenne : la raffinerie de Donges sera la première en France à disposer de cet équipement pour des chargements maritimes

14 | 18 novembre 2024 - Dialogue Rôverain

Échanges

Un participant questionne : « Les vapeurs ça représente quel volume en termes de récupération de COV ? »

Réponse de la raffinerie : « C'est assez variable. La raison pour laquelle l'URV a été implantée sur l'appontement 5, c'est qu'il représente 80% de nos chargements de produits « légers ». Et ce sont les produits « légers » qui sont émetteurs. Donc, dans un premier temps, c'est ici qu'on positionne l'URV et sur ces 80 % de chargement du périmètre complet de la raffinerie. L'objectif de fonctionnement de l'URV, c'est de récupérer 95% des COV émis par un chargement, moyennant les phases transitoires d'arrêt ou de démarrage du chargement où l'URV ne peut fonctionner. 95%, c'est d'ailleurs ce qui est inscrit dans l'Arrêté préfectoral qu'on se doit de respecter et sur lequel on doit démontrer notre conformité. »

Un participant questionne : « C'est de l'évaporation recondensée et réinjectée dans le process ? »

Réponse de la raffinerie : « Tout à fait, ça existe depuis très longtemps, mais à une échelle beaucoup plus petite, sur les chargements camions, dans nos gares routières. Sur les bateaux, ça n'a jamais été fait. Sur l'appontement 5, c'est là où nous chargeons nos produits les plus « légers ». Le principe est très simple, comme pour les camions, on vient aspirer le ciel gazeux pour qu'il soit recondensé sur tout un système de filtres à charbon. Après ces charbons actifs, une fois que ça a aspiré les vapeurs, on les récupère sous forme d'essence liquide qu'on remet

ensuite dans le chargement. C'est donc une double protection : pour le personnel présent sur les bateaux et les appontements et pour les riverains, car ces vapeurs, qui allaient auparavant à l'atmosphère, pouvaient, selon les vents dominants, se déplacer vers des zones habitées. Ça ne sera plus le cas.

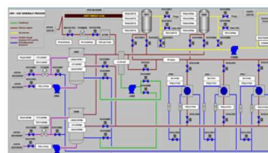
Unité de récupération des vapeurs à l'Appontement 5



Installation des équipements entre juillet et septembre 2024



Enrouleur et flexible de collecte des vapeurs installés sur l'Appontement et en phase de test



Exemple de vue de conduite développée pour l'exploitation

Test du réseau incendie sur les capacités réalisé en octobre 2024

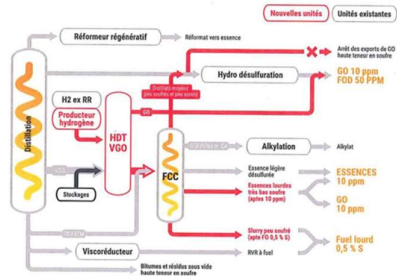


4. Projet HDT-VGO : point d'étape

Le procédé de fabrication



• La future unité dans le procédé du raffinage

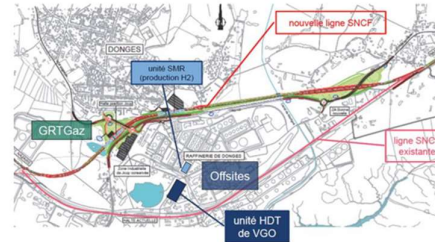


• Capacité de traitement : 2,4 M/an

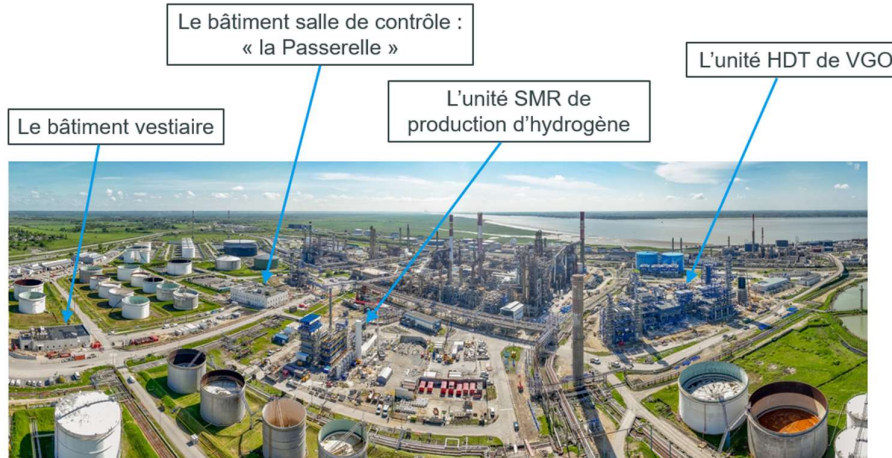
Le nouveau schéma de raffinage réduira le niveau d'émission de SO₂ (-10%)

• Au niveau de la Sécurité

- Pas d'impact sur le PPRT.
- Les périmètres d'exposition aux risques inchangés.
- Réduction très forte des risques sur la voie ferrée avec le nouveau tracé de la voie ferrée SNCF



Les composantes du projet



Bâtiment « La Passerelle »

Mis en service en 2024



Un bâtiment fonctionnel et conçu pour assurer la sécurité des personnels en toutes circonstances.

Les grandes étapes du projet



- **En 2021**
 - Fondations et structures principales.
 - Transport et installation des « mastodontes »
- **En 2022**
 - Livraisons de nombreux matériels pour alimenter le montage (tuyauterie, mécanique, électricité...),
 - Nombreux travaux lancés dans les unités existantes pour compléter les modifications.
- **En 2023**
 - Montage des équipements rotatifs, tuyauterie, E&I, distribution électrique, systèmes de conduite
- **En 2024**
 - Fin du montage tuyauterie, E&I, systèmes de conduite.
 - Début des activités de pre-commissioning (tests statiques) et commissioning (tests dynamique)
 - Mise en service du bâtiment technique et système électrique et de conduite.
 - Test de production de l'unité SMR
- **En 2025**
 - **Commissioning, tests de réception, chargement du catalyseur pour une mise en production programmée au deuxième trimestre.**



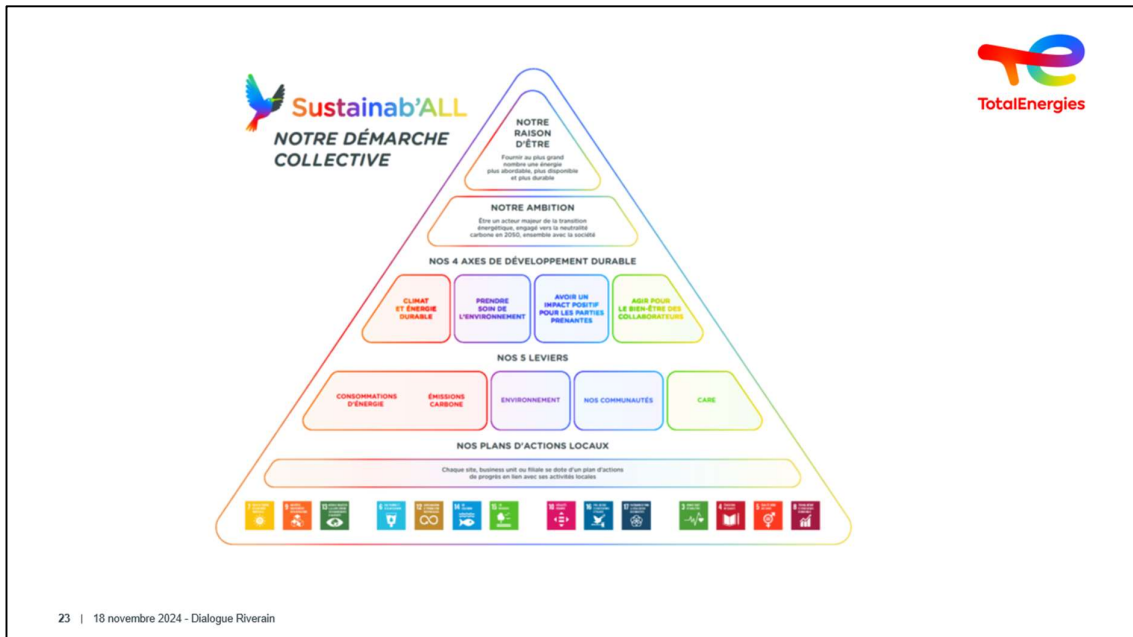
L' HDT de VGO en images



2200 tonnes
de structures
+ 3500 tonnes
d'équipements
+ 1800 tonnes
de tuyauteries
= " poids " =
Tour Eiffel !



5. La démarche Sustainab'ALL chez TotalEnergies et sa déclinaison à Donges



Quelques projets sur la Plateforme de Donges

- **Minimiser nos consommations d'énergie :**
 - Amélioration de la performance de nos échangeurs : [Packinox](#), Ressort [Spir Elf](#), [Twisted Tube](#)...
- **Réduire nos émissions de CO₂ :**
 - Électrification des huiles chaudes
 - [Carb Optim](#)
 - Déploiement d'ombrières solaires
 - Mise en place de bornes de rechargement et électrification de la flotte de véhicules de service
- **Minimiser nos rejets :**
 - Projet URV Appontement 5
 - Mise en place de systèmes [Exacover maintrap](#) et bacs
 - Mise en place de systèmes anti COV sur les bacs
 - Centrifugation des boues
 - Plateforme de traitement des terres
 - Projet Smart [Flare Tracker](#)

24 | 18 novembre 2024 - Dialogue Rîverain

Échanges

Un participant questionne : « Où est-ce qu'on en est dans le projet de panneaux solaires aux Bossenes et à La Jallais ? »

Réponse de la raffinerie : « Nous avons trois projets d'implantation de panneaux solaires. Pour celui qui est aux Bossenes, les travaux vont débuter la semaine prochaine, car tous les permis ont été obtenus. Pour celui de La Jallais, il devrait débuter dans la deuxième quinzaine de décembre. Et pour le troisième parc, les permis sont en cours d'instruction. Entre les ombrières qui sont déjà sur le parking EPDO et ces trois projets, au global cela fera 20 MWc qui seront disponibles en termes de production d'électricité. Sur le dépôt de Vern sur Seiche, nous avons également un projet pour lequel les permis sont en cours d'instruction. »



Échanges

Un participant questionne : « Nous souhaiterions pouvoir relayer plus facilement les actualités du site Internet de la Plateforme sur la page Facebook de la ville. Aujourd'hui, nous sommes obligés de créer un post « Communiqué TotalEnergies », de mettre votre logo et de faire un copier/coller de ce qui est mis sur votre site pour bien signaler aux dongeois que l'information émane de vous et non de la Mairie. Y'aurait-il une solution plus simple ? »

Réponse de la raffinerie : « Nous venons de changer d'outil de « back office » pour gérer notre site Internet. Nous allons trouver une solution pour vous faciliter le relai d'information. »

Un participant questionne : « Est-ce qu'il est prévu, depuis qu'il n'y a plus la voie de chemin de fer à l'intérieur de la raffinerie, d'enlever l'autopont ? »

Réponse de la raffinerie : « Des tuyauteries sont accrochées à cet autopont, c'est donc un chantier de démontage plus complexe qu'il n'y paraît. Aujourd'hui, il n'est pas prévu de l'enlever et nous préférons utiliser notre enveloppe d'investissement vers les sujets réglementaires et HSE. »

Un participant questionne : « Est-ce qu'il y aura une inauguration de la nouvelle unité ? »

Réponse de la raffinerie : « Oui et le plus vite possible ! »

Un participant questionne : « Elle sera réservée uniquement à TotalEnergies ou vous ouvrirez un petit peu plus ? »

Réponse de la raffinerie : « Nous n'avons pas encore défini les modalités que cela prendra. Mais compte-tenu de l'investissement que cette nouvelle unité représente, il est probable qu'une inauguration dépasse le cadre des seuls collaborateurs de la raffinerie. »

La prochaine réunion du Dialogue Riverain est fixée au lundi 3 mars 2025 à 18h.